

JOURNEE D'INFORMATION ET D'ECHANGE

Les zones humides : des milieux à connaître et à protéger

2^{ème} partie : mieux connaître pour mieux protéger



Vendredi 30 septembre 2016 / Vert-le-Petit

DEROULE DE LA PRESENTATION

1. Missions de la CATER du Service de l'eau
2. Accompagnement des collectivités
3. Dans les faits...
 1. Etudes de diagnostic écologique
 2. Travaux de valorisation écologique (3^{ème} partie)



1. Missions de la CATER du Service de l'eau

- ✓ **Promotion des politiques du département de l'Essonne**

Gestion et entretien des cours d'eau, zones humides, ruissellements, inondations, gestion de crise...

- ✓ **Instruction des dossiers de demandes de subventions**

- ✓ **Suivi des opérations subventionnées**

- ✓ **Conseil et assistance auprès:**

En interne: des directions opérationnelles

En interne: des collectivités gestionnaires des écosystèmes aquatiques

- ✓ **Animation**



2. Accompagnement des collectivités

✓ Assistance technique en concertation avec les partenaires

- ✓ DDT 91
- ✓ Conseil régional
- ✓ Agence de l'eau Seine-Normandie
- ✓ Syndicats de rivière
- ✓ Cellules techniques des SAGE
- ✓ Etc.

✓ Soutien financier aux collectivités à hauteur de 40%

- ✓ Etudes
- ✓ Travaux



- ✓ **Bonne connaissance des techniques d'aménagement en privilégiant les techniques issues du génie écologique**



- ✓ **Capitalise des nombreuses expériences en termes de:**

- ✓ montage et suivi d'études de diagnostic écologique
- ✓ conception et de réalisation de projets



- ✓ **Aide à faire appel à des entreprises de travaux spécialisées et compétentes**



3. Dans les faits...

- ✓ Etudes de diagnostic écologique des zones humides
- Connaissances du patrimoine écologique et naturel
- Prise en compte dans les documents d'urbanisme
- Assistance technique de la CATER:
 - Rédaction des DCE
 - Appui technique lors de la consultation
 - Analyse des offres des entreprises
 - Appui technique lors du suivi de l'étude



Aurore (*Anthocaris cardamines*).
Photo :M. PERRINET - Symbiose Environnement
18/04/2012



Escargot de Bourgogne (*Helix pomatia*).
Photo : M. PERRINET - Symbiose Environnement 18/04/2012



Populage des marais (*Caltha palustris*)
Photo :M. PERRINET - Symbiose Environnement
18/04/2012



Petite nymphe au corps de feu (*Pyrrhosoma nymphula*).
Photo :M. PERRINET - Symbiose Environnement 19/06/2012



**L'action du Département
de l'Essonne au titre des
Espaces Naturels
Sensibles
(ENS)**

Politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

1. Présentation de la politique des ENS
 - a. Cadre juridique
 - b. Schéma départemental des ENS

2. Préserver et améliorer les connaissances des zones humides
 - a. Identification et préservation dans les périmètres ENS
 - b. La maîtrise d'ouvrage départementale
 - c. L'accompagnement technique et financier



1. Politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

a. Cadre juridique

**Les ENS = une compétence
des Conseils départementaux (loi du 18 juillet 1985 et suivantes)**

« Le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels. »

Art. L. 113-8 du Code de l'urbanisme





1. Politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

a. Cadre juridique

3 outils d'intervention :

- 1 outil **foncier** : le droit de préemption ENS
- 1 outil **financier** : la Taxe d'aménagement affectée aux ENS (TAENS - ex TDENS)
- 1 outil **contractuel** : la convention de gestion avec des propriétaires **publics** ou **privés**





1. Politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

essonne.fr

b. Le Schéma départemental des ENS (2012-2021)

Grand axe : Restaurer la fonctionnalité de la Trame verte et bleue

→ Revaloriser la Trame bleue

Enjeux :

- Préserver la fonctionnalité des cours d'eau, de leurs annexes hydrauliques et des milieux humides associés
- Contribuer au rétablissement des continuités écologiques et hydrauliques, ainsi qu'au bon état des milieux aquatiques
- Reconquérir les zones humides et les faire reconnaître comme « infrastructures naturelles »
- Permettre la circulation des organismes aquatiques
- Renforcer la diversité paysagère et écologique des rivières, des zones humides, des plans d'eau et de leurs berges

1. Politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

essonne.fr

Essonne
LE DÉPARTEMENT

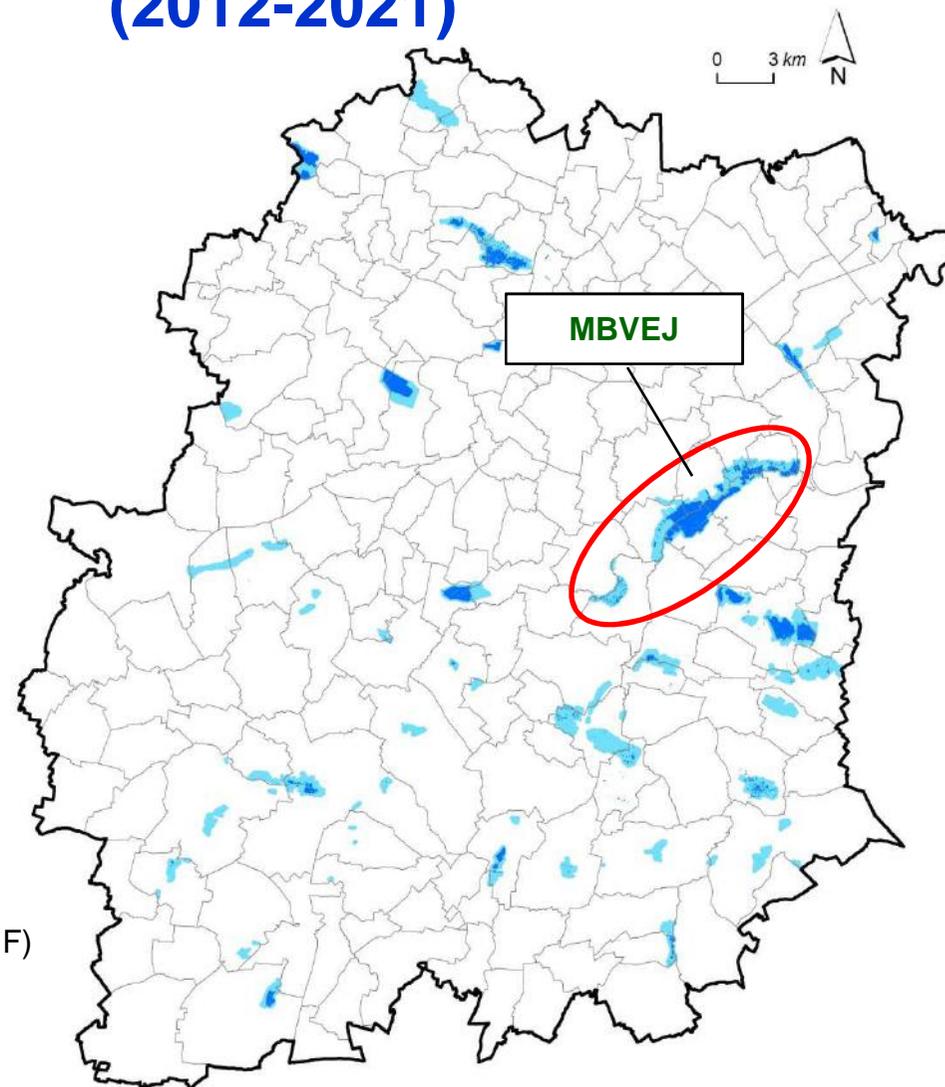
b. Le Schéma départemental des ENS (2012-2021)

Périmètres Départementaux d'Intervention Foncière (PDIF)

Pôle majeur des MBVEJ :

- 1^{ère} acquisition en 1991
- Superficie acquise actuelle = 444 ha

-  Périmètre départemental d'intervention foncière (PDIF)
-  Propriété départementale



2. Préserver et améliorer les connaissances des zones humides

a. Identification et préservation dans les périmètres ENS

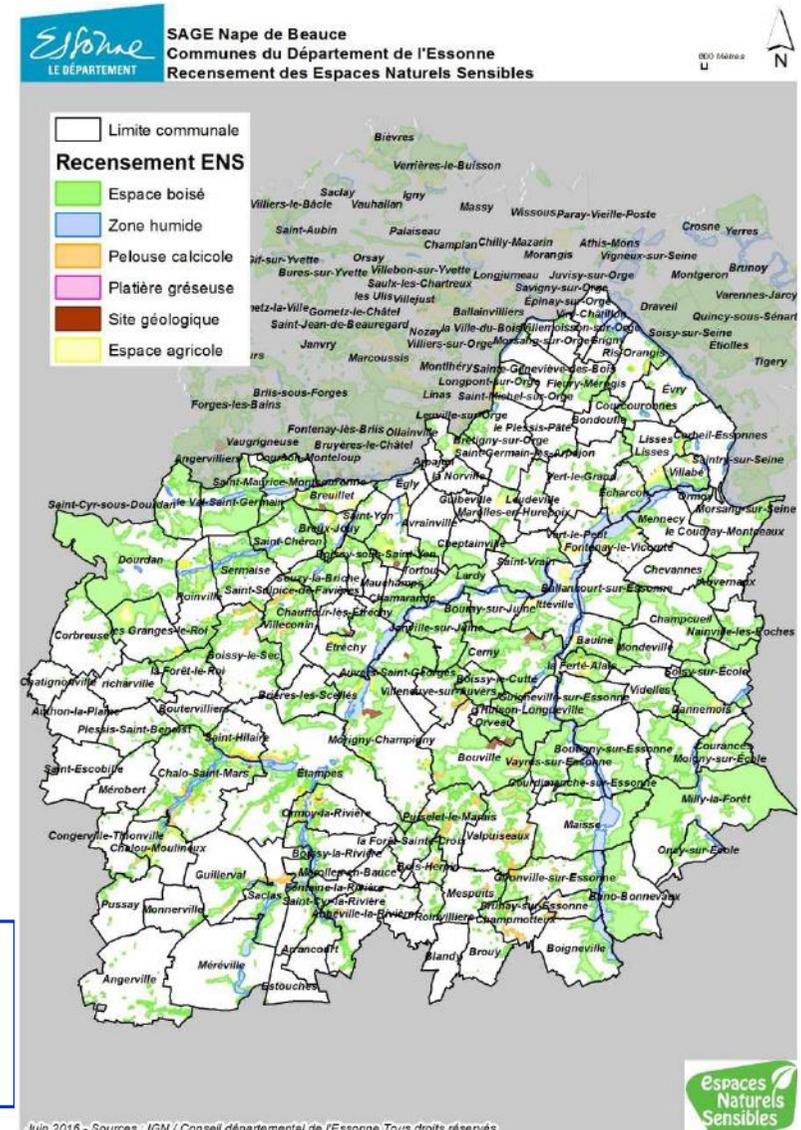
Recensement des Espaces Naturels Sensibles

Il s'agit :

- d'un **inventaire** permettant une reconnaissance de l'intérêt écologique et paysager des espaces
- ce n'est pas un outil réglementaire de protection
- les collectivités possédant des espaces recensés peuvent être bénéficiaires de subventions pour l'acquisition, l'étude et l'aménagement de ces derniers

Conditions :

- zonage N ou A au PLU
- intérêt écologique et paysager réel ou potentiel



2. Préserver et améliorer les connaissances des zones humides

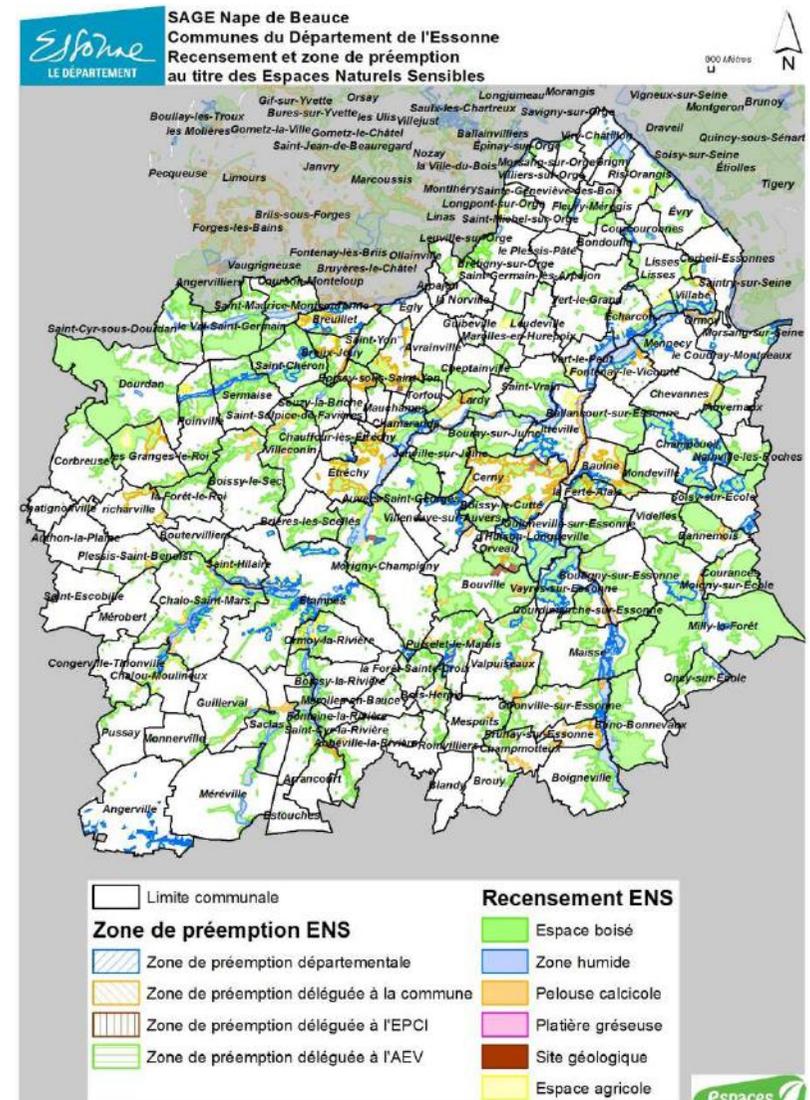
a. Identification et préservation dans les périmètres ENS

Zone de préemption des Espaces Naturels Sensibles

- Droit de préemption ENS est une compétence **départementale** (≠ DPU)
- Département **prioritaire** pour l'acquisition de parcelles
- Délégation possible du droit de préemption à une collectivité
- Substitution du droit de préemption

Conditions :

- zonage **N** au PLU
- site **recensé ENS** (cf. diapo précédente)
- projet concret de la collectivité en faveur de la préservation de la biodiversité et des paysages

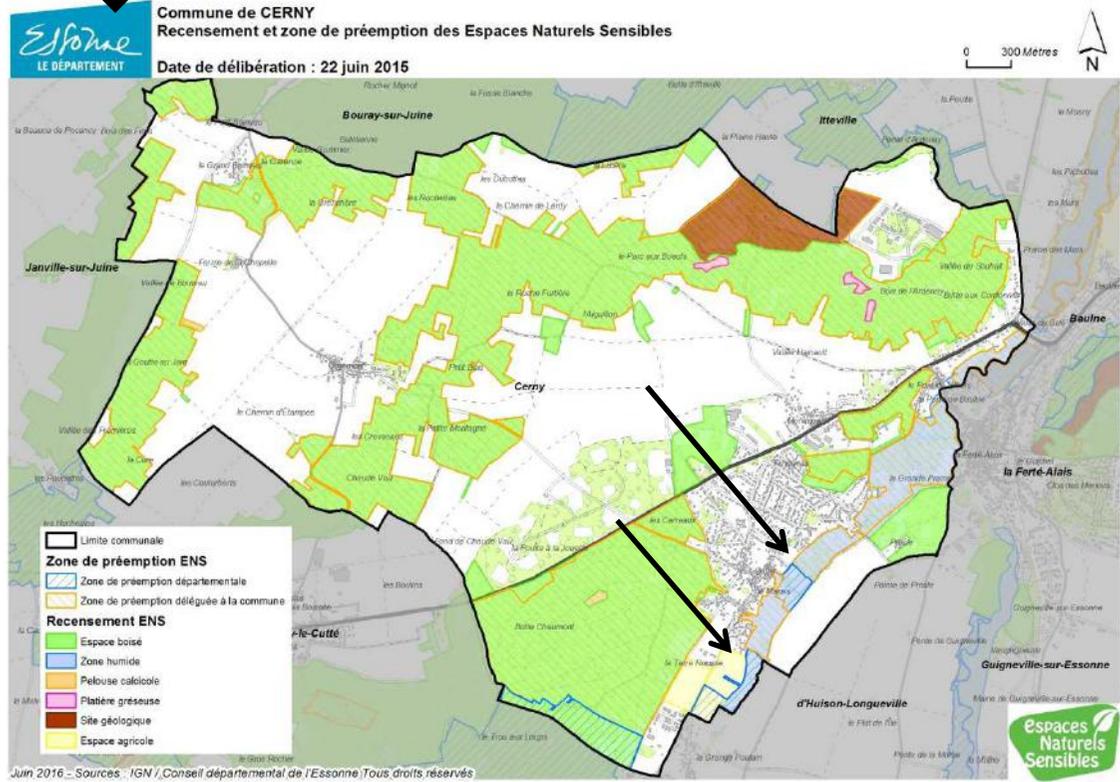




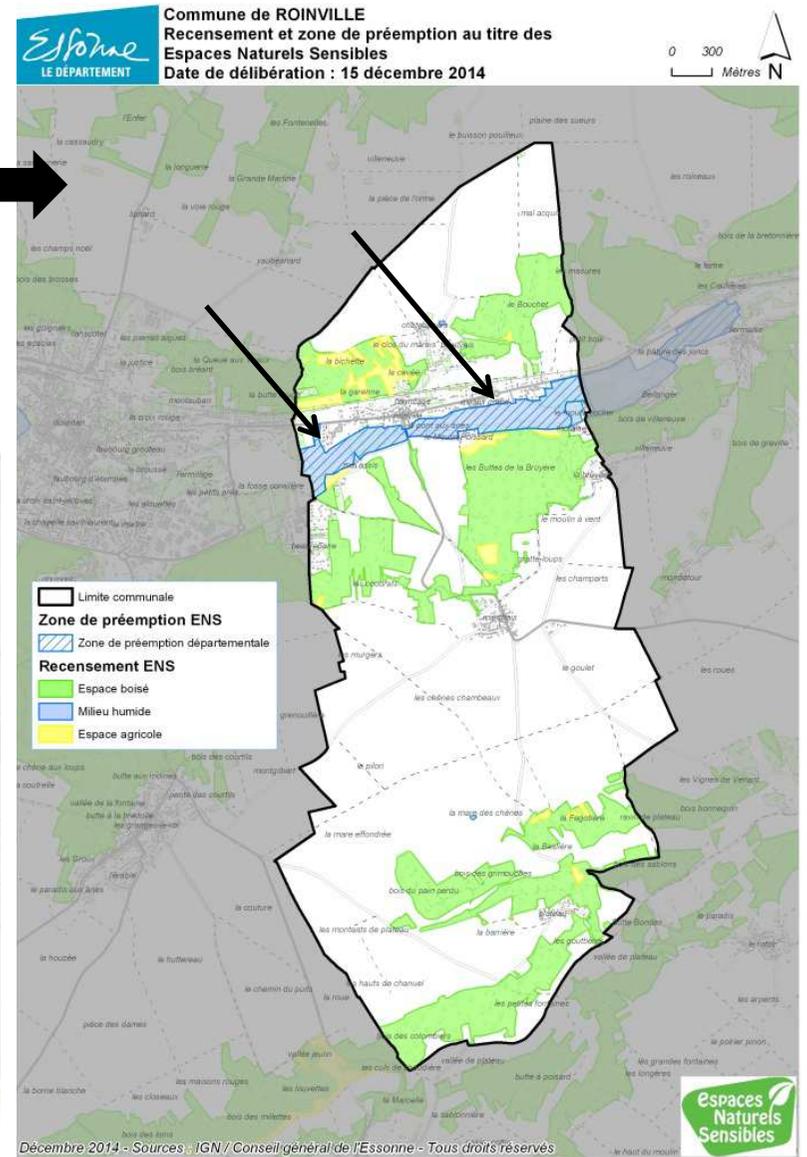
2. Préserver et améliorer les connaissances des zones humides

a. Identification et préservation dans les périmètres ENS

CERNY Extension d'une zone de préemption ENS sur le Ru de Cerny le 22 juin 2015



ROINVILLE Création d'une zone de préemption ENS dans la vallée de l'Orge le 15 décembre 2014





2. Préserver et améliorer les connaissances des zones humides

a. Identification et préservation dans les périmètres ENS

Chiffres clés

Département de l'Essonne	SAGE Nappe de Beauce
Recensement ENS : 49 147 ha dont 6 151 ha en Milieu humide soit 12,5 % du recensement ENS	Recensement ENS : 33 812 ha dont 4 523 ha en Milieu humide soit 13,4 % du recensement ENS
Zone de préemption ENS : 12 740 ha dont 1 984 ha en Milieu humide soit 15,6 % des zones de préemption ENS	Zone de préemption ENS : 7 601 ha dont 1 556 ha en Milieu humide soit 20,5 % des zones de préemption ENS



2. Préserver et améliorer les connaissances des zones humides

b. La maîtrise d'ouvrage départementale

L'intervention foncière départemental

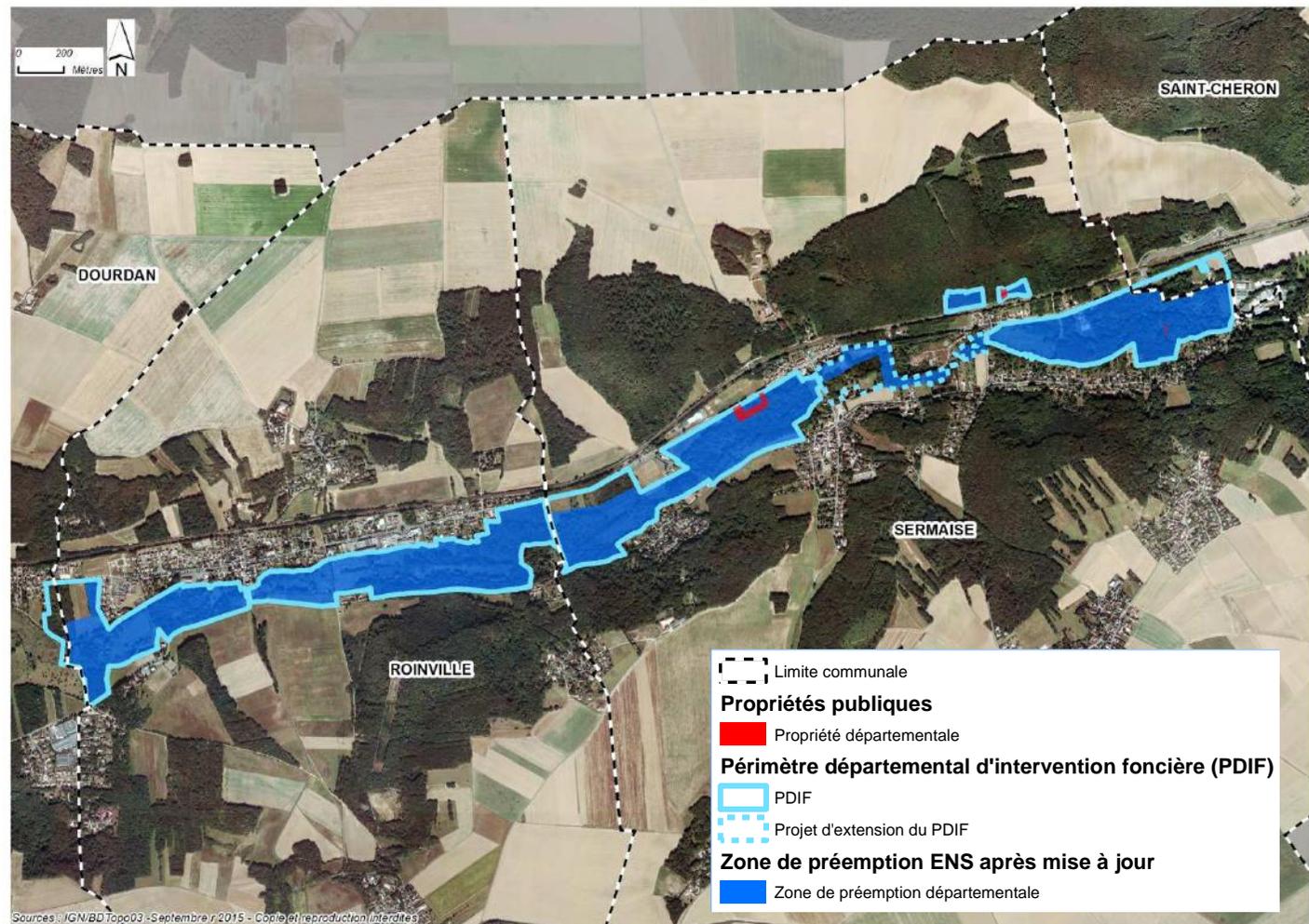
110 ha en PDIF

99 ha en ZP ENS

Soit 90 % du PDIF
Reste 5,8 ha de ZP
sur Dourdan et St-Chéron
à mettre en place

0,73 ha acquis

Soit 0,7 % du PDIF



Sources : IGN/BD Topo03 - Septembre 2015 - Copie et reproduction interdites

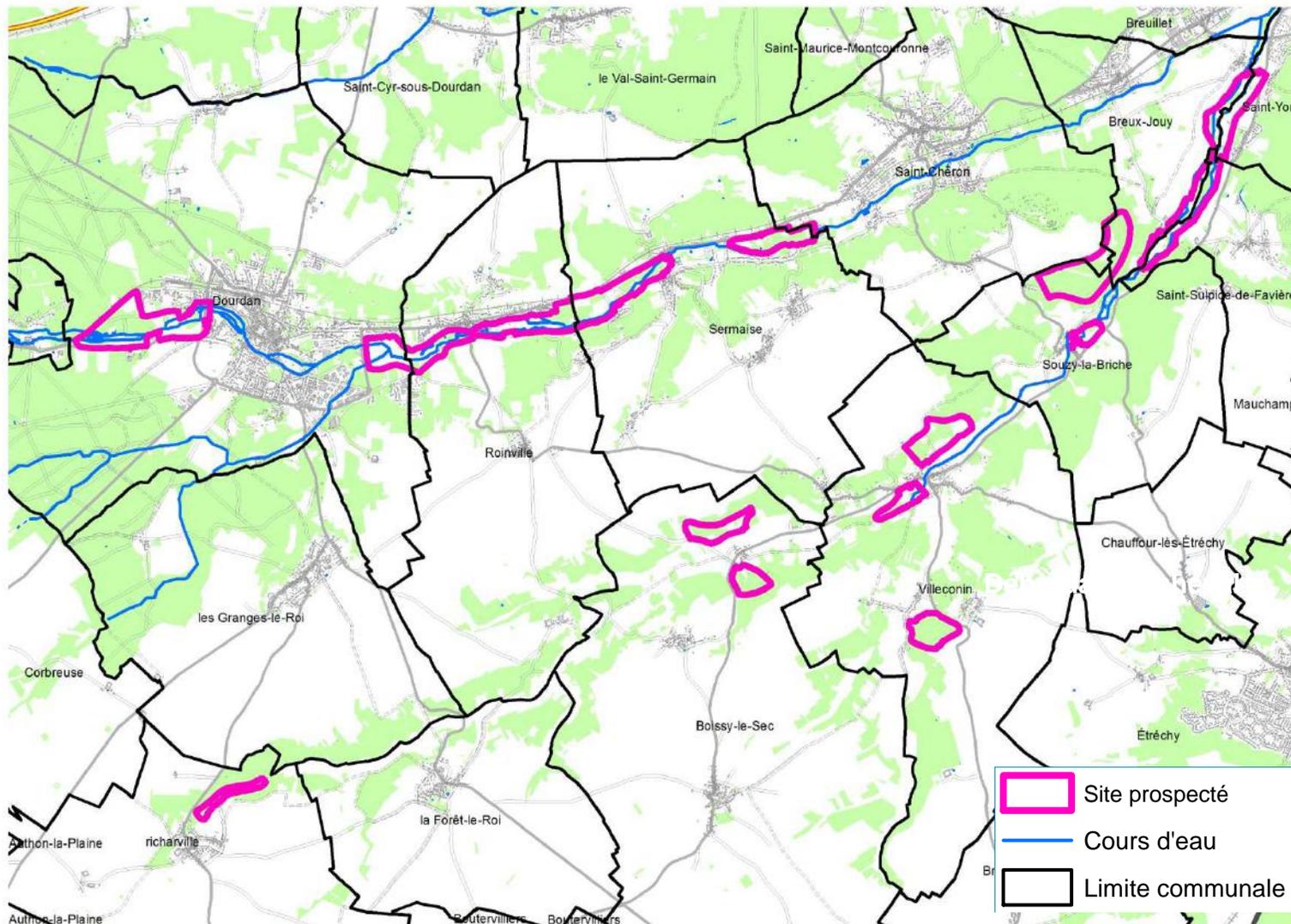
2. Préserver et améliorer les connaissances des zones humides

b. La maîtrise d'ouvrage départementale

Les études

Diagnostic de la vallée de l'Orge mené par le Département en 2011

418 ha prospectés





2. Préserver et améliorer les connaissances des zones humides

b. La maîtrise d'ouvrage départementale

Oiseaux

- ▲ Bergeronnette des ruisseaux
- ▲ Bouvreuil pivoine
- ▲ Gobemouche gris
- ▲ Linotte mélodieuse
- ▼ Pic cendre

Quelques espèces patrimoniales observées en 2010

Amphibiens

- Grenouille rousse
- Grenouille verte

Chiroptères

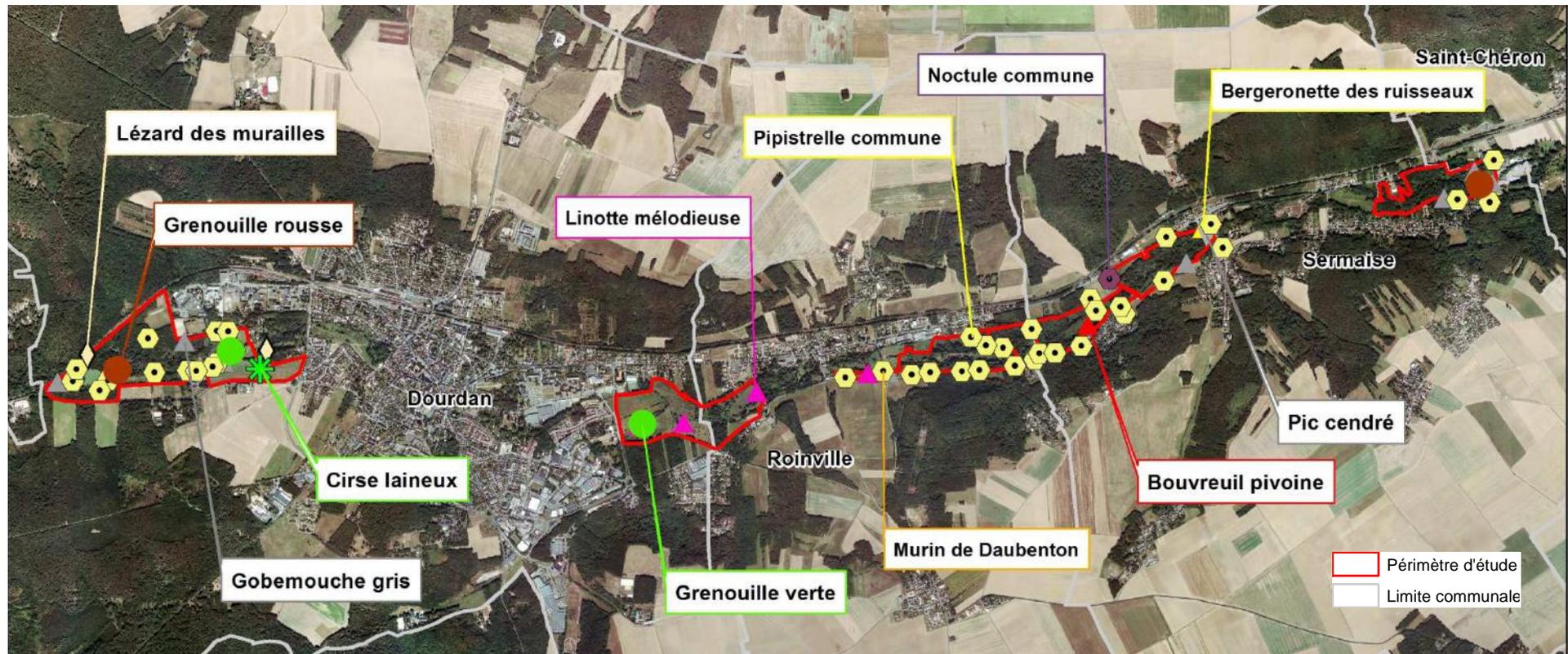
- ◊ Pipistrelle commune
- ◊ Noctule commune

Reptiles

- ◊ Lézard des murailles

Flore

- ✱ Cirse laineux





2. Préserver et améliorer les connaissances des zones humides

c. L'accompagnement technique et financier

Opérations finançables

- Achats de terrains
- Études
- Travaux (nettoyage, restauration écologique, petits équipements...)

Bénéficiaires :

- Les communes
- Les EPCI

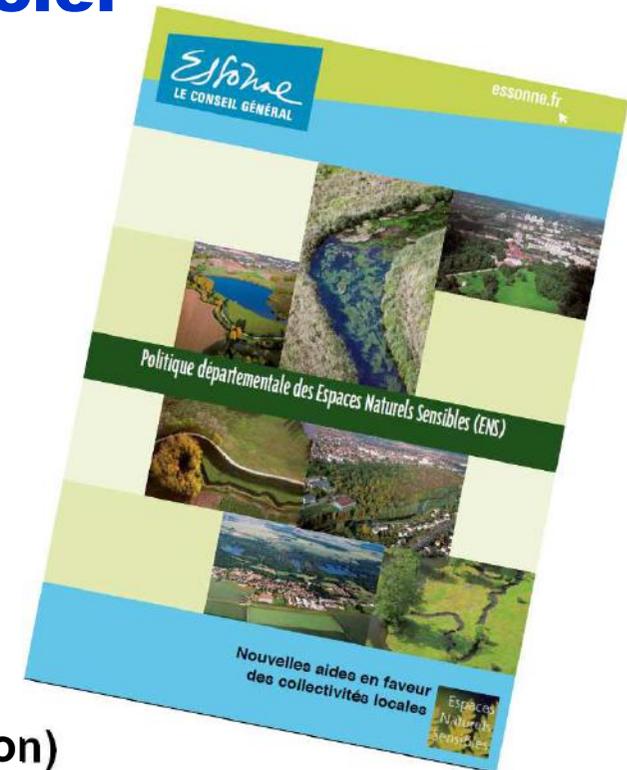
Niveau de l'aide :

Jusqu'à 50% du coût de l'opération HT

Co-financement possible jusqu'à 80 % (AEV, AESN, Région)

Conditions :

- Sites recensés en ENS ou inscrits au Plan départemental de randonnée (PDIPR)
- Terrains publics
- Critères d'écoconditionnalité
- Signature d'une convention d'aide financière

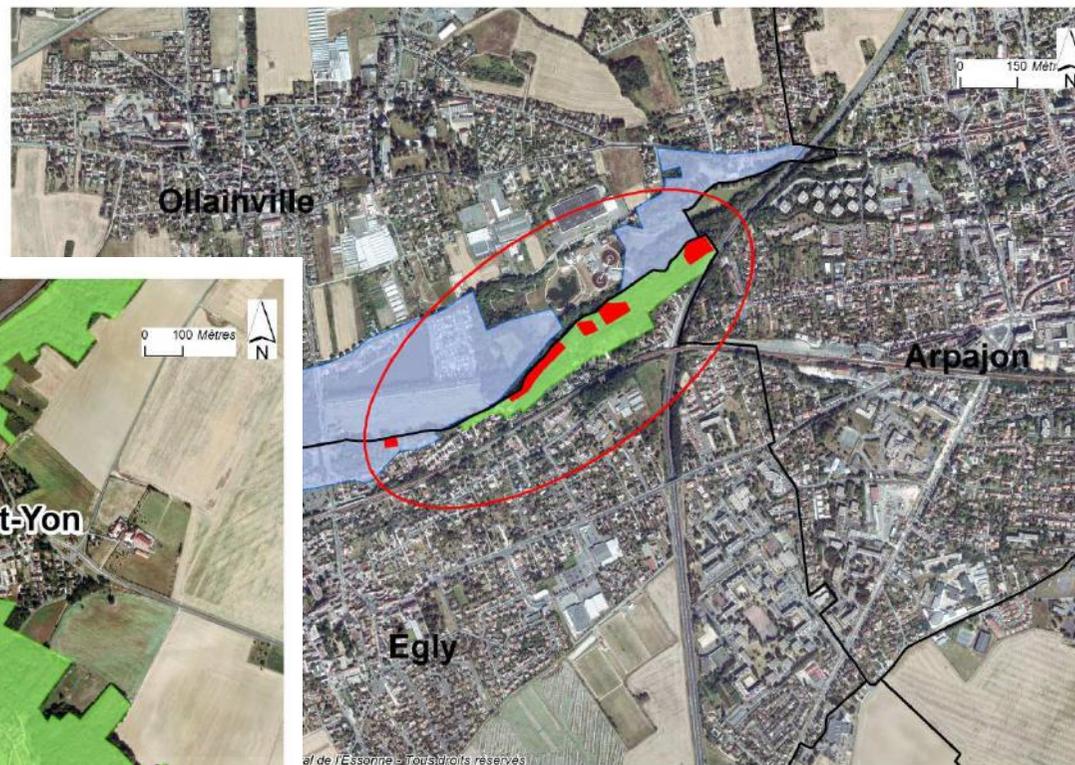




2. Préserver et améliorer les connaissances des zones humides

c. L'accompagnement technique et financier

Aide à l'acquisition dans les vallées de l'Orge et de la Renarde



- Limite communale
- Acquisition subventionnée
- Recensement ENS**
- Espace boisé
- Milieu humide



2. Préserver et améliorer les connaissances des zones humides

c. L'accompagnement technique et financier

Subvention d'études, diagnostics écologiques et plans de gestion

**Diagnostic écologique et paysager
Parc de l'Hôtel de ville et bords de la Juine**



Commune de Lardy
Document provisoire Novembre 2011



SoREPA
99, rue de Vaugirard - 75006 PARIS
Tél : 01.42.22.61.22 - Fax : 01.45.48.23.92.
E-mail: sorepa@verdi-ingenierie.fr



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'AMENAGEMENT, DE RESEAUX ET DE COURS D'EAU

« ELABORATION DU PLAN DE GESTION ET DE RESTAURATION
DU SECTEUR DE LA FOUILLE LOURY SUR LA COMMUNE DE
SAINTRY-SUR-SEINE »

NOTE DE PRESENTATION





2. Préserver et améliorer les connaissances des zones humides

c. L'accompagnement technique et financier

Auprès des associations

- Délibération du Conseil départemental du **28/11/2013**
- Signature d'un Contrat d'objectifs
- **Aides en investissement et fonctionnement :**
 - études et suivis écologiques
 - chantiers de bénévoles
 - achat de petits matériels

} exemple : réalisation de crapaudromes
- **Exemples de partenaires :**
 - SNPN
 - NaturEssonne : . étude sur les batraciens et mares de l'Essonne
. atlas des amphibiens...
 - ...

JOURNEE D'INFORMATION ET D'ECHANGE

Les zones humides : des milieux à connaître et à protéger

3^{ème} partie : gérer et valoriser les zones humides



Vendredi 30 septembre 2016 / Vert-le-Petit

3ème partie : gérer et valoriser les zones humides

1. Maîtrise d'ouvrage
 - a. Au titre de la politique de l'eau
 - b. Au titre des ENS
2. Accompagnement des collectivités
 - a. Aide financière (ENS + Eau)
 - b. Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
3. Outils contractuels
4. Opération des Jardins Naturels Sensibles
5. Sensibilisation

1. Maîtrise d'ouvrage [essonne.fr](http://www.essonne.fr)

a. Au titre de la politique de l'eau

Valorisation des pièces d'eau de Chamarande



Avant les travaux



Fin des travaux



1 an après les travaux



1 an après les travaux

Création de mares (ENS 91)



Forme irrégulière



Pente douce des berges



Valorisation des pièces d'eau de Montauger



Ouverture de milieux



Mares, dépressions



Risbermes hélophytiques



Îlots végétalisés

1. Maîtrise d'ouvrage

b. Au titre des ENS

Les actions de gestion de milieux

Reprofilage de berges



Pâturage



1. Maîtrise d'ouvrage

b. Au titre des ENS



Restauration de frayère

Les actions de gestion de milieu

Abattage de peupleraie



1. Maîtrise d'ouvrage b. Au titre des ENS

L'équipement pour l'accueil du public



OBSERVATOIRE
DU PETIT MARAIS



ATTENTION BETAIL
NE PAS PENETRER
DANS L'ENCLOS

2. Accompagnement des collectivités

a. Aide financière

Restauration de la mare Hoffmann à Yerres (SyAGE)



Avant les travaux



Pendant les travaux



Pendant les travaux



Fin des travaux



Fin des travaux



2 ans après les travaux

Restauration d'une mare à Saint-Vrain



Pendant les travaux



Avant végétalisation



Après les travaux



Après les travaux

Valorisation des berges de la mare de Torfou



Travaux en cours





essonne.fr

2. Accompagnement des collectivités

a. Aide financière

Opérations finançables

- Achats de terrains
- Études
- Travaux (nettoyage, restauration écologique, petits équipements...)

Bénéficiaires :

- Les communes
- Les EPCI

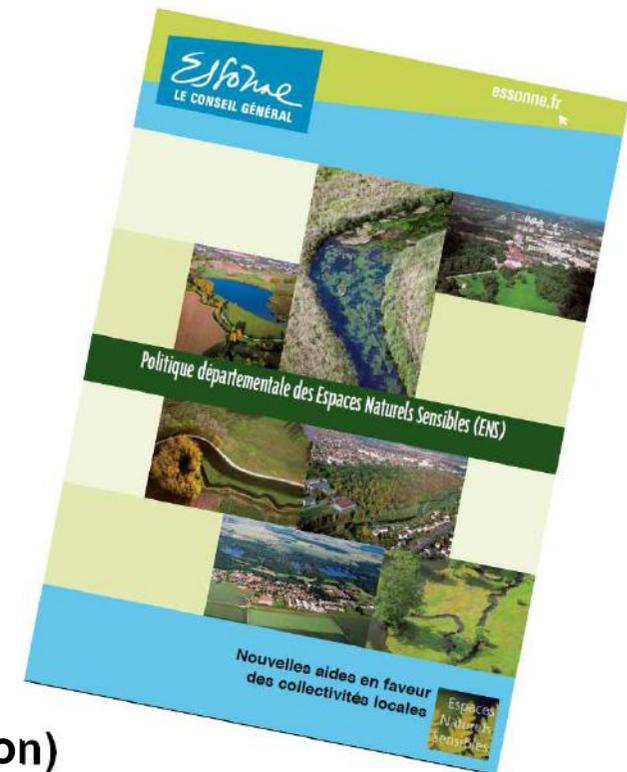
Niveau de l'aide :

Jusqu'à 50% du coût de l'opération HT

Co-financement possible jusqu'à 80 % (AEV, AESN, Région)

Conditions :

- Sites recensés en ENS ou inscrits au Plan départemental de randonnée (PDIPR)
- Terrains publics
- Critères d'écoconditionnalité
- Signature d'une convention d'aide financière



2. Accompagnement des collectivités

a. Aide financière

Aide aux travaux Réhabilitation des milieux

Extension d'une roselière



Création d'une mare



2. Accompagnement des collectivités

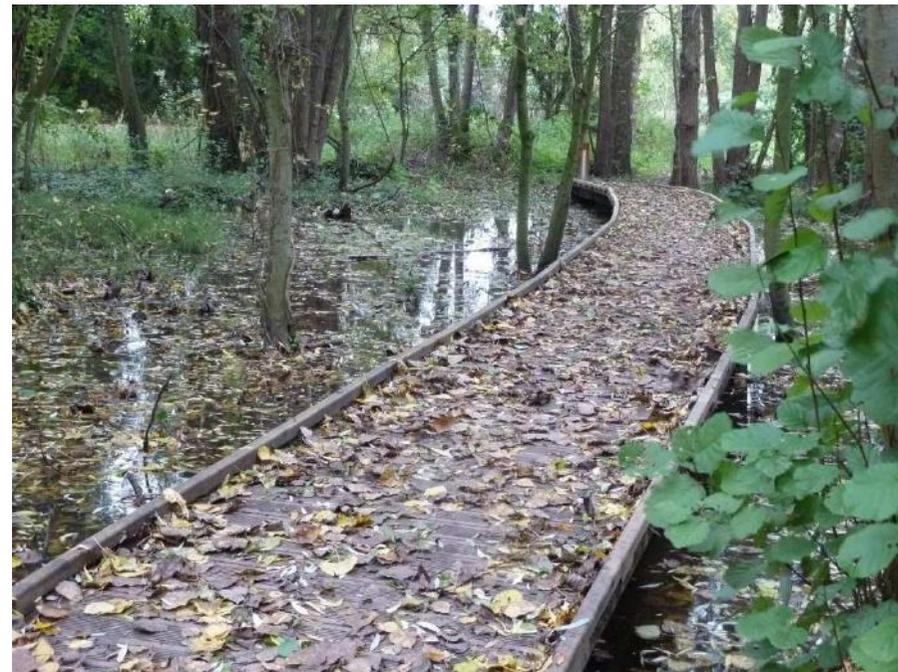
a. Aide financière

Panneau d'information



Aide aux travaux
Equipement pour l'accueil du public

Cheminement





2. Accompagnement des collectivités essonne.fr

b. Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Pour une demande de subvention d'aménagement d'itinéraire > **50 000 €**

⇒ **condition d'attribution :**

Réalisation de travaux visant à rétablir les continuités écologiques comme par exemple la création de mares

3. Outils contractuels

Convention de gestion de sites publics ou privés

Principes :

- Assistance technique et interventions écologiques de l'équipe départementale de gestion des milieux naturels pour la restauration et / ou l'aménagement du site
- Transfert de connaissances, de savoir-faire, de techniques de gestion, l'intervention départementale étant temporaire
- Entretien courant pris en charge par la collectivité ou par le privé
- Ouverture du site au public

Conditions :

- Site **remarquable recensé** en ENS
- Projet concret de préservation et de valorisation du site par la collectivité ou le propriétaire privé

Mise en place :

- Durée : **5 à 10 ans**
- Partenaires : collectivités, associations, PNR, propriétaires privés...

3. Outils contractuels

Convention de biodiversité urbaine

Principes :

- Transfert de connaissances, de savoir-faire, de techniques de gestion, l'intervention départementale étant temporaire
- Assistance technique et interventions écologiques de l'équipe départementale de gestion des milieux naturels pour la restauration et / ou l'aménagement des sites
- Entretien courant pris en charge par la collectivité
- Ouverture du site au public

Conditions :

- Au moins un site **remarquable recensé** en ENS et des **espaces verts**
- Projet concret de la Commune de développer la gestion différenciée sur l'ensemble de ses espaces verts

Mise en place :

- Durée : **5 à 10 ans**
- Partenaires : collectivités, associations, PNR...

4. Opération des Jardins Naturels Sensibles (JNS)

- En complémentarité avec les ENS
- Opération lancée au début de l'été 2014
- Objectif : permettre à chacun de contribuer à la sauvegarde des espèces végétales et animales
- Démarche incitant aux bonnes pratiques sur les terrains privés
- Pour les **propriétaires** ou les **locataires**
- Jardins, balcons, cours....
- Engagement sur la base d'une charte d'engagement volontaire sur **5 ans**
- Actuellement, environ 140 adhérents
- Plusieurs JNS comportent une mare : contribution à la trame bleue



4. Opération des Jardins Naturels Sensibles (JNS)

Les engagements (2 sur la biodiversité et 1 complémentaire)

Les engagements « biodiversité » :

- 1 – Créer des zones de refuge et de nourrissage pour la biodiversité
- 2 – Réduire voire abandonner l'utilisation de produits chimiques
- 3 – Favoriser les insectes utiles
- 4 – Privilégier les espèces végétales locales et les variétés anciennes
- 5 – Entretenir son espace de façon différenciée
- 6 – Favoriser les déplacements de la faune

Les engagements complémentaires :

- 7 – Limiter l'utilisation de la ressource en eau
- 8 – Limiter l'éclairage nocturne
- 9 – Sensibiliser son voisinage au jardinage naturel
- 10 – Participer à des programmes de suivis écologiques

5. Sensibilisation

Près de 90 animations sur les milieux humides en 2015

Animations de découverte de la nature
organisées pour les scolaires



Chantier nature de restauration d'une mare sur le Domaine départemental de la Justice à La Ferté-Alais pour le Pélodyte ponctué



Découverte des animaux de la mare avec des collégiens sur le marais de Misery

Animations dans le cadre

- Des « Rendez-vous nature »
- D'Essonne verte – Essonne propre (EVEP) à destination du grand public

Chantiers de bénévoles

Contacts

- **Demandes de subventions des collectivités locales, assistance technique rivière, zone humide et inondation / ruissellement:**
Kévin MERY – 01 60 91 97 30 – kmery@cg91.fr
- **Demandes de subventions des collectivités locales, mise à jour des périmètres ENS et mise en place de conventions de gestion :**
Ghyslaine FARNAULT – 01 60 91 97 31 – gfarnault@cg91.fr
Myriam RUFAT – 01 60 91 97 32 – mrufat@cg91.fr
- **Mise à jour du PDIPR et projets d'itinéraires de randonnées :**
Pauline COURIC – 01 60 91 31 83 – pcouric@cg91.fr
- **Demandes de subventions des associations :**
Jean-Marc LUSTRAT – 01 60 91 96 99 – jmlustrat@cg91.fr

Direction de l'Environnement

Conservatoire des Espaces
Naturels Sensibles (CENS)

Service de l'eau - CATER

1, Place Mendès France
91000 EVRY Cedex

